

Contrat d'inscription

Atelier Théâtre enfants
et adolescents

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom et prénom d'un parent :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél privé : Tél portable :

Tél professionnel : E-mail :

Par quel biais vous nous avez connu ?

- Recherches sur Google ou autre moteur de recherches
- Publicité Facebook
- Par des amis ou connaissances
- Autre :

Autorisez-vous Pinocchio Théâtre à publier des photos ou des vidéos prises pendant les ateliers, sur le site internet, la page Facebook et le compte Instagram de Pinocchio Théâtre ?

- Oui
- Non

L'élève souscrit l'inscription à l'atelier hebdomadaire suivant :

Date d'entrée :

- 3-6 ans, mercredi 14h-14h45, CHF 35.-/mois
- 7-10 ans, mercredi 15h-16h, CHF 45.-/mois
- 11-14 ans, mercredi 16h-17h30, CHF 65.-/mois
- 15-17 ans, mercredi 17h30-19h00 80.-/mois

Le paiement de l'inscription sera exécuté selon les conditions générales au verso. Par ma signature, j'accepte le règlement et les conditions générales de l'atelier, figurant au dos de l'inscription.

Lieu et date :

Signature :

Pinocchio Théâtre – Place de l'Hôtel de Ville 8, 1040 Echallens – Tél : 076 469 92 72

Info@kyrah.ch – www.pinocchio-theatre.ch

Règlement et conditions générales

Inscription & Paiement

- L'inscription se fait pour une année scolaire.
- Un atelier d'essai est payant, au prix unique de 15.- en cas de non-inscription.
- La période d'essai est de septembre à décembre où l'enfant peut choisir d'arrêter les cours.
- L'inscription est reconduite automatiquement d'une année à l'autre, sauf demande écrite de votre part, au plus tard le 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire.
- Le paiement pour la période de septembre à décembre doit être réglé au plus tard le 30 novembre de l'année de l'inscription.
- Le paiement pour la période de janvier à juin doit être réglé au plus tard le 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire.
- Les versements s'effectuent par ordre bancaire ou postal sur notre compte bancaire, IBAN : CH34 8080 8002 3760 8918 2, au nom de : Katia Candolfi, place de l'Hôtel de Ville 8 à 1040 Echallens.

Horaires & Vacances

- L'atelier débute fin août début septembre et se termine en principe la dernière semaine de juin, sauf exception annoncée aux élèves de vive voix ou par e-mail.
- L'atelier n'a pas lieu pendant les vacances scolaires et durant les jours fériés.
- Fermeture annuelle en juillet et août, il n'y a donc pas d'écolage pour ces 2 mois.

Absences & Arrêt

- Pour le bon fonctionnement de l'atelier, les participants sont tenus de prévenir le responsable de l'atelier de leur(s) absence(s), le plus tôt possible.
- La non-fréquentation de l'atelier ne donne droit ni à un remboursement, ni à une réduction du montant de l'inscription.
- En cas de maladie ou d'absence prolongée (plus d'un mois), les mois manqués peuvent être crédités sur les mois suivants ou l'année suivante (voir remboursés dans des cas exceptionnels), uniquement lorsqu'une demande écrite est accompagnée des moyens de preuve (certificat médical, etc.).

Responsabilité & Assurances

- Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) avant le début de l'atelier et dès sa fin.
- Pinocchio Théâtre décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés aux effets personnels de l'élève. Il appartient à ce dernier de s'assurer contre ce type de risques.
- L'élève doit contrôler qu'il est correctement assuré contre les risques liés à la pratique d'une activité (assurance accident, assurance responsabilité civile, etc.).

Pinocchio Théâtre se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications aux présentes conditions générales et règlement. Le cas échéant, l'élève en sera informé par courriel ou par courrier pour ceux qui n'ont pas de boîte mail.

Pinocchio Théâtre – Place de l'Hôtel de Ville 8, 1040 Echallens – Tél : 076 469 92 72 – info@kyrah.ch
– www.pinocchio-theatre.ch

Dernière mise à jour : septembre 2022

